

Association internationale des procureurs et poursuivants



Recommandation pour le Procureur de l'année

(Renseignements personnels du candidat)

1. NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	2. SEXE	Copier-coller une photo
3. DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aa)	4. LIEU DE NAISSANCE	5. NATIONALITÉ	
6. PAYS	7. EMPLOI ACTUEL	8. EMPLOYEUR	
10. RENSEIGNEMENTS POUR VOUS JOINDRE Bureau : Cellulaire : Courriel :			9. ADRESSE DU BUREAU Télécopieur :

11. SCOLARITÉ

DATE		NOM ET EMPLACEMENT DE L'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT	DIPLÔMES UNIVERSITAIRES OU AUTRES	DOMAINE D'ÉTUDE
DE	À			

12. CARRIÈRE

DATE		TITRE DU POSTE	DÉPARTEMENT	EMPLOYEUR
DE	À			

13. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

DATE	QUALIFICATION OU COMPÉTENCE	DATE	QUALIFICATION OU COMPÉTENCE

14. PUBLICATIONS ET ARTICLES

ANNÉE DE PUBLICATION	TITRE	ÉDITEUR

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE/ORGANISATION QUI FAIT LA RECOMMANDATION

NOM	COORDONNÉES	ADRESSE DU BUREAU	POSTE/TITRE

****Voir complément en Annexe**

3. Prix du Procureur de l'année

a) L'objectif du Prix du Procureur de l'année est de reconnaître et d'encourager les procureurs de première ligne qui ont fait preuve d'une performance incroyable dans leur travail, que ce soit dans leur juridiction ou bien à l'international,

- en combattant le crime grâce au déroulement d'enquêtes ou de poursuites, ou
- en défendant l'indépendance et l'intégrité des procureurs, ou
- en promouvant de manière réussie la coopération internationale et/ou les droits de la personne, ou
- en contribuant de manière considérable à l'amélioration de l'efficacité du système de justice pénale.

b) Le prix ne peut être remis qu'à un maximum de cinq lauréats chaque année, excepté dans des circonstances spéciales où ce nombre peut être plus élevé. Il est possible de décerner le prix à des procureurs de manière individuelle qui sont impliqués dans des enquêtes et/ou des poursuites pénales par exemple les chefs d'équipes, peu importe s'il ou elle est membre de l'AIPP ou non.

6. Procédure de candidature

a) Toutes recommandations pour les prix et les titres honorifiques mentionnés ci-dessus doivent être soumises par un individu ou une organisation membre de l'AIPP.

Les candidats pour le Prix des grandes réussites et le Prix du Procureur de l'année doivent normalement être sélectionnés et recommandés par des organisations membres. Une nomination soumise par trois individus membres au minimum pourra aussi être prise en considération si elle est appuyée par le chef de l'organisation à laquelle le candidat prend part ou dans d'autres circonstances spéciales. La recommandation devra inclure des détails concernant l'un ou l'autre des prix précédemment décernés au candidat pour des réussites ou des réalisations similaires.

b) Toutes recommandations devront être envoyées au Secrétaire général et accompagnées d'un court texte expliquant dans quelles mesures la nomination respecte les critères établis dans ce protocole. Pour le Prix du procureur de l'année, un formulaire de nomination particulier devra être rempli et accompagné d'un document d'un maximum de deux pages en annexe qui décrit les faits et les résultats obtenus grâce à la performance exceptionnelle du candidat.

c) La date limite pour soumettre une recommandation au Secrétaire général est de deux mois précédant le Northern Spring Meeting du conseil de direction. Le conseil peut décider de renoncer à cette date.

ANNEXE

